



## Vers l'atteinte de l'équité fiscale

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

La période des fêtes est un moment privilégié pour partager du bon temps avec la famille et les amis. C'est aussi une période qui nous incite à faire le point sur l'année qui se termine et à planifier celle qui débute.

Ici, dans l'arrondissement de Brossard, lorsque nous faisons le bilan de l'année 2004, nous ne pouvons passer sous silence la grande générosité dont a fait preuve la population. Le succès du projet *Halloween sans faim* et de l'*Opération paniers de Noël* en sont des exemples récents. Il faut également souligner l'importante participation des citoyens et du milieu des affaires au concert-bénéfice qui mettait en scène, il y a quelques jours, l'*Orchestre symphonique de Longueuil*, accompagné de la chorale *Les mélodistes de Brossard*. Ce concert aura permis d'amasser des fonds qui ont été remis aux différents comités d'entraide de l'arrondissement pour venir en aide aux personnes démunies de notre communauté.

Comme administrateurs, la fin d'une année signifie également la planification financière de celle qui vient. C'est ainsi que, le 30 novembre dernier, la Ville de Longueuil adoptait son budget pour l'année 2005.

Dans ce budget, nous devons tenir compte de différentes exigences tout en minimisant l'impact fiscal pour le contribuable. Nous devons notamment prévoir un accroissement de nos investissements dans la sécurité publique afin de répondre aux demandes du gouvernement du Québec et une hausse de notre contribution au Réseau de transport de Longueuil (RTL) afin de

maintenir le niveau de service offert. Nous avons également à poursuivre l'harmonisation dans un esprit d'équité fiscale tel que le prescrit la loi 170.

C'est ainsi qu'à Brossard, puisque nous bénéficions d'un taux de taxation inférieur à la moyenne, ce budget génère une hausse de taxes de l'ordre de 6,6 %. Il est toutefois important de souligner qu'en 2005, le contribuable brossardois ne paiera que 8 % de plus de taxes qu'en 2000, alors que l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal a augmenté de près de 12 % au cours de la même période.

Pour dispenser les services de proximité à ses citoyens, Brossard disposera d'une dotation de 18 956 566 \$, soit une bonification de 6 % par rapport au budget précédent.

Soyez assurés de notre préoccupation constante de répondre à vos besoins et de vous offrir un niveau de service de qualité tout en respectant une gestion rigoureuse des fonds publics.

Tous les membres du conseil d'arrondissement s'unissent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de paix, santé et amour pour la prochaine année.

La présidente de l'arrondissement de Brossard,

Nicole Carrier

Les membres de votre conseil d'arrondissement vous offrent leurs meilleurs vœux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

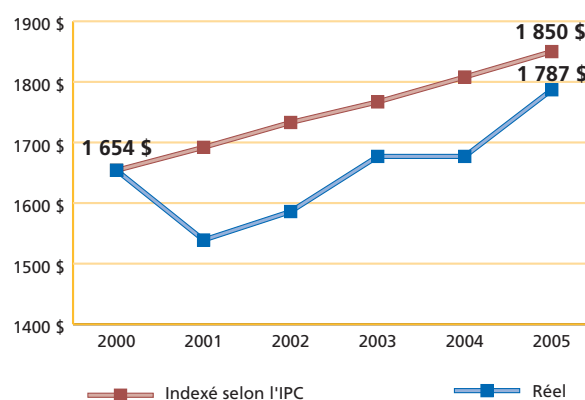
Que 2005 vous apporte santé, paix et amour!



### TAUX DE TAXATION IMPACT SUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE TYPE

	2004	2005
Valeur type	126 570 \$	126 570 \$
Taux taxes foncières	1,184	1,263
Montant taxes foncières	1 498,59 \$	1 598,58 \$
Total des tarifs	179,00 \$	189,00 \$
<b>Total • Compte de taxes</b>	<b>1 677,59 \$</b>	<b>1 787,58 \$</b>
Écart 2004-2005 en \$		109,99 \$
<b>Écart 2004-2005 en %</b>		<b>6,6 %</b>
Écart 2004-2005 par versement (4)		27,50 \$

### ÉVOLUTION DU COMPTE DE TAXES VS IPC (Indice des prix à la consommation de la région de Montréal)



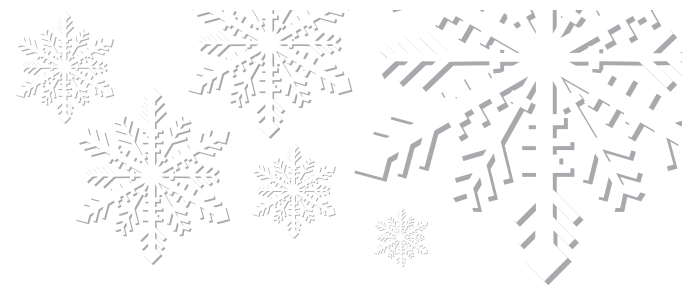
Le compte de taxes d'une propriété unifamiliale moyenne de l'arrondissement de Brossard a augmenté de 133 \$, soit une hausse de 8 % en cinq ans. Pour la même période, l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal a augmenté de 11,8 %. Le contribuable profite donc d'une réduction de sa charge fiscale de 63 \$, soit un écart de 3,8 % par rapport à son compte de taxes de l'an 2000.

Tous les détails du budget disponibles dans le site Internet : [longueuil.ca](http://longueuil.ca) • Voir aussi page 2

### Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances publiques auront lieu les lundis 10 janvier et 7 février à 20 h à la salle du conseil de l'arrondissement, au 2001, boulevard de Rome. On peut joindre les membres du conseil d'arrondissement au 463-7031.

# Brossard en bref



## Horaire des services de l'arrondissement

### Bureaux de la mairie d'arrondissement



Du lundi au vendredi . . . . . 8 h 30 à 12 h et  
13 h 15 à 16 h 30

Fermé du 23 décembre au 3 janvier inclusivement

### Comptoir du Service du loisir et du développement communautaire

Lundi, mercredi,  
jeudi et vendredi . . . . . 8 h 30 à 16 h 30

Mardi . . . . . 8 h 30 à 20 h 30

Samedi . . . . . 9 h à 12 h

Fermé du 23 décembre au 3 janvier inclusivement

## Travaux publics



Du lundi au vendredi . . . . . 7 h 30 à 16 h 30

Fermé du 24 décembre au 2 janvier inclusivement

## Bibliothèque



Lundi et vendredi . . . . . 13 h 30 à 21 h 30

Mardi et jeudi . . . . . 9 h 30 à 21 h 30

Mercredi . . . . . fermé

Samedi . . . . . 10 h à 17 h

Dimanche . . . . . 11 h à 17 h

Fermé les 24, 25, 26, 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier

## Salon des métiers d'art : un succès éclatant

Rendez-vous incontournable du temps des fêtes, le *Salon des métiers d'art de Brossard* a charmé plus de 4 000 visiteurs en proposant une multitude de créations exclusives réalisées par 55 artisans réunis au Centre socioculturel les 26, 27 et 28 novembre dernier.

Le public a grandement apprécié les pièces originales présentées dans les diverses disciplines, allant de la joaillerie à la céramique, du vitrail au tissage en passant par la confection de vêtements ainsi que le travail du papier, du bois, du cuir et des métaux. Il a également été ravi par la nouveauté de cette année : la section *Saveurs et parfums*, qui proposait des produits du terroir élaborés par des artisans de la région.

L'aménagement spécial du *coup de cœur* du public a de nouveau connu un vif succès.



Tous ont été séduits par la magie se dégageant de cet emplacement féerique !

Le succès de cette 11<sup>e</sup> édition du salon est le fruit d'un travail de collaboration remarquable de toute une équipe de bénévoles et du Service du loisir et du développement communautaire.

## Les incendies : mieux vaut prévenir

À l'occasion de la période des fêtes, votre service de sécurité incendie désire vous rappeler quelques règles élémentaires de sécurité.

Si vous achetez un arbre naturel pour décorer l'intérieur de votre maison à Noël, il est important d'en choisir un qui ne soit pas desséché. Coupez la base de l'arbre en biseau et placez-le dans un récipient rempli d'eau. Il est essentiel de maintenir en tout temps un bon niveau d'eau dans le récipient et d'éteindre les lumières de l'arbre lorsque vous quittez votre domicile ou durant la nuit. Surtout, n'utilisez jamais de chandelles pour décorer l'arbre de Noël. Assurez-vous par ailleurs d'utiliser des rallonges électriques sécuritaires et de ne jamais surcharger les circuits.

D'autre part, assurez-vous que toutes les composantes de votre système de chauffage au bois sont bien nettoyées et libres de toute obstruction. Si votre résidence est munie d'un appareil à combustion (bois, huile, gaz, etc.), nous vous suggérons d'installer un détecteur de monoxyde de carbone dans la pièce où se situe l'appareil. Et bien sûr, vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée.

## Des citoyens seront honorés

L'*Ordre du mérite de Brossard* est la plus haute récompense décernée par l'arrondissement à des citoyens ou à des groupes de citoyens qui se sont démarqués par leur engagement communautaire, pour avoir excellé dans un domaine en particulier ou pour avoir accompli une œuvre exceptionnelle, un fait marquant. La 20<sup>e</sup> cérémonie de remise de cette distinction aura lieu au Centre socioculturel le 10 février prochain, en présence des membres du conseil de l'arrondissement.

## Brossard

bonjour !



### Mairie d'arrondissement

2001, boulevard de Rome

Renseignements généraux . . . . . 463-7030

Conseil d'arrondissement . . . . . 463-7031

Direction d'arrondissement . . . . . 463-7032

Service à la clientèle . . . . . 463-7030

Service de l'administration . . . . . 463-7029

Urbanisme, permis et inspection . . 463-7033

Loisir et développement  
communautaire . . . . . 463-7035

Service de la bibliothèque . . . . . 463-7130  
7855, avenue de San-Francisco

Service des travaux publics . . . . . 463-7034  
3800, boulevard Matte

*En cas d'urgence en dehors  
des heures d'ouverture* . . . . . 926-7911

Centre socioculturel . . . . . 463-7131  
7905, avenue de San-Francisco

### Autres numéros de téléphone importants

Urgences – police et incendie . . . . . 911

Renseignements généraux :

• Ville de Longueuil . . . . . 463-7000

• Police . . . . . 926-7911

• Sécurité incendie . . . . . 463-7036

Info-évaluation . . . . . 463-7177

Info-graffitis . . . . . 466-8184

Info-pesticides . . . . . 463-7333

Info-taxes . . . . . 463-7272

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES SERVICES DE PROXIMITÉ

	2004	2005
Services administratifs	591 614 \$	644 606 \$
Loisir, culture et vie communautaire	4 677 756 \$	5 041 501 \$
Travaux publics	12 157 650 \$	12 735 982 \$
Urbanisme et permis	458 967 \$	534 477 \$
<b>Total des dépenses pour la dotation</b>	<b>17 885 987 \$</b>	<b>18 956 566 \$</b>
Avantages sociaux	1 306 702 \$	1 399 227 \$
Service de la dette	10 266 527 \$	11 853 365 \$
<b>Total des dépenses de l'arrondissement</b>	<b>29 459 216 \$</b>	<b>32 209 158 \$</b>

Tous les détails du budget disponibles dans le site Internet : [longueuil.ca](http://longueuil.ca)

# Loisir, culture et vie communautaire

## Camps de la relâche

Trois camps de jour sont offerts durant la semaine de relâche scolaire du 28 février au 4 mars.

- Camp en arts de la scène ... 6 à 12 ans
- Camp de natation  
AquAventure ..... 6 à 12 ans
- Camp de soccer ..... 5 à 15 ans

Pour connaître les détails relativement à ces camps et aux modalités d'inscription, consultez l'édition hiver 2005 du *Loisard* ou communiquez avec nous au 463-7035.

## Inscription au Salon des arts visuels

La 13<sup>e</sup> édition du *Salon des arts visuels de Brossard* se déroulera du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2005, au Centre socioculturel. Cet événement s'adresse aux artistes peintres et sculpteurs professionnels, semi-professionnels et amateurs de 16 ans ou plus.

À l'occasion de la soirée d'ouverture, des bourses et des mentions seront décernées par le jury dans les différentes catégories du concours. Le *coup de cœur* du public sera dévoilé lors de la clôture de l'événement. Démonstration, concert et atelier de création figurent au programme de cette exposition.



Pour connaître les critères d'admissibilité et pour vous inscrire, vous devez vous procurer le formulaire disponible au Service du loisir et du développement communautaire et dans le site Internet de la Ville ([longueuil.ca](http://longueuil.ca)).

**Date limite d'inscription :** 21 janvier 2005

*Une réalisation du comité organisateur du Salon des arts visuels 2005 et du Service du loisir et du développement communautaire de Brossard.*

Pour renseignements : 463-7100, poste 5218

## La Galerie Renée-Blain

■ *Un lieu à fréquenter pour la qualité de ses expositions et l'accueil chaleureux de ses bénévoles !*



Inaugurée en 1993, la Galerie Renée-Blain du Centre socioculturel a pour mandat de promouvoir les arts visuels de diverses tendances et de favoriser la diffusion des œuvres d'artistes professionnels de la région et d'ailleurs.

À ce jour, près de 80 expositions d'artistes peintres, de sculpteurs, de graveurs ou de photographes y ont été présentées, permettant à

plus de 55 000 visiteurs d'explorer différents styles et médiums et de se familiariser avec le travail d'une centaine de créateurs.

La Galerie Renée-Blain ne pourrait remplir sa mission sans l'implication remarquable d'une équipe de bénévoles, des passionnés des arts qui accueillent les visiteurs et les renseignent sur l'exposition en cours et la programmation de la saison.

## Appel de dossiers d'artistes • Saison 2005-2006

Le Service du loisir et du développement communautaire de Brossard invite les artistes en arts visuels intéressés à exposer leurs œuvres à la Galerie Renée-Blain du Centre socioculturel ou au Hall des arts de l'hôtel de ville à soumettre leur candidature.

**Date limite :** le 28 février 2005

### Composition du dossier

- curriculum vitae
- résumé de la démarche artistique (une page maximum)
- 10 à 15 diapositives d'œuvres récentes, identifiées et numérotées, accompagnées d'une liste descriptive (numéro, titre, médium et dimensions)
- dossier de presse (s'il y a lieu)

### Les artistes doivent faire parvenir leur dossier à l'adresse suivante :

Appel de dossiers d'artistes  
Service du loisir et du développement communautaire  
Ville de Longueuil  
Arrondissement de Brossard  
2001, boulevard de Rome  
Brossard (Québec) J4W 3K5



Les dossiers seront étudiés par un jury et les résultats seront communiqués vers la mi-mai.

*Les artistes qui ont exposé leurs œuvres à la Galerie Renée-Blain ou au Hall des arts au cours des années 2002, 2003 ou 2004 ne peuvent pas présenter leur dossier pour la présente saison.*

Pour renseignements : 463-7100, poste 5203

## Spectacles à venir

### Janvier

29 La maladie fantastique

Théâtre  
enfants

### Février

5 Dorothee Berryman

Chanson

6 Calvé et Létourneau **complet**

Chanson

26 Martin Petit

Humour

**Info-billetterie : 463-7133**

## Expositions à venir

### À la Galerie Renée-Blain du Centre socioculturel

#### Du 16 janvier au 6 février

Les sculpteurs sur pierre de la Montérégie



#### Du 13 février au 13 mars

Karin Levan-Bode,  
aquarelle et acrylique

Michel Dépatie,  
installation



### Horaire d'ouverture :

le mercredi de 13 h à 17 h et de 19 h à 21 h  
les jeudi et vendredi de 19 h à 21 h  
le dimanche de 13 h à 17 h

Pour renseignements : 463-7035

### Au Hall des arts de l'hôtel de ville

#### Du 14 janvier au 3 mars

Pierre Chamberland, photomontage



### Horaire d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30

Pour renseignements : 463-7035

# Renseignements utiles



## Où et quand jeter ses ordures ?

### Déchets domestiques

Le ramassage des déchets domestiques est effectué le mercredi. Les meubles, matelas et appareils électroménagers sont ramassés au même moment. Afin d'offrir un environnement de qualité, il est interdit de déposer ses ordures en bordure de la rue avant 20 h le mardi.

Les poubelles utilisées doivent être fermées et étanches, fabriquées de métal ou de matière plastique, munies de poignées extérieures rigides et d'un couvercle. Elles doivent avoir une capacité maximale de 100 litres (20 gallons) et, une fois remplies, elles ne peuvent excéder 25 kg (55 lb). Ce poids maximum doit également être respecté dans le cas de l'utilisation de sacs de plastique.

### Matières recyclables



Le ramassage des matières recyclables a lieu le vendredi. Si le vendredi est un jour férié, il est généralement reporté au vendredi suivant. **Prenez note que les vendredis 24 et 31 décembre, le ramassage s'effectuera comme d'habitude.**

Les matières recyclables doivent être divisées en deux catégories dans le bac : papier et carton; plastique, verre, métal et contenants de lait ou de jus.

Le carton doit être d'une dimension maximale de 60 cm sur 60 cm (2 pi sur 2 pi). Les grandes quantités de carton peuvent être attachées et déposées à côté du bac de récupération.

### Matériaux de construction

Les citoyens de Brossard peuvent se défaire de leurs matériaux de construction de façon pratique et écologique en se rendant à l'Éco-centre Matrec-Brossard situé au 8005, Grande Allée, au sud-est de l'autoroute 30.

Pour tout renseignement concernant l'horaire d'ouverture et les frais exigés, communiquez avec l'Éco-centre Matrec-Brossard, au 462-0503.

## Le déneigement : chacun doit faire sa part !

### Terrains privés

Il est interdit de jeter la neige dans la rue, en bordure de la rue ou sur le trottoir.

### Voies publiques

Pour une chute de neige ne dépassant pas 3 cm, il y a épandage de fondant et d'abrasif sur les viaducs, les boulevards, les artères principales et les rues collectrices. On procède à cet épandage sur les rues résidentielles au moment de pluies verglaçantes.

Le déblaiement des trottoirs, des passages piétonniers, des boulevards, des artères principales et des rues collectrices débute lorsque l'accumulation atteint 3 cm. Pour les rues locales, le déblaiement débute lorsque l'accumulation atteint 5 cm.

Nous demandons votre collaboration pour faciliter le travail des équipes de déneigement :

- en stationnant votre voiture dans votre entrée privée en tout temps et de façon à ce qu'elle n'empiète pas sur la bordure ou le trottoir;
- en évitant de déposer vos ordures ménagères, bacs de récupération ou tout autre objet sur le trottoir ou dans la rue.

### Question de sécurité

Ne suivez pas de trop près les chasse-neige et les épandeurs lorsque vous circulez en voiture.

Afin de ne pas nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons, évitez de faire des montagnes de neige lorsque vous dégarez votre entrée ou votre stationnement. La réglementation de l'arrondissement limite d'ailleurs à 2,5 m la hauteur des bancs de neige.

Prenez bonne note que la réglementation précise qu'il est interdit de déposer de la neige à moins de 1,5 m d'une borne d'incendie afin de faciliter l'intervention des pompiers en cas d'urgence.

N'oubliez pas de bien dégager votre balcon ainsi que les marches et toutes les voies d'accès extérieures de votre résidence. Assurez-vous que les portes d'entrée et d'issue ne sont obstruées d'aucune accumulation de neige ou de glace qui en rendrait l'accès ou l'évacuation difficile en cas d'urgence.

Des glaçons pendent du toit de votre résidence? Enlevez-les avant qu'ils ne blessent quelqu'un.



## Ramassage de sapins de Noël

Les sapins de Noël seront ramassés jusqu'au 26 janvier, au même moment que la collecte des ordures ménagères.

## Stationnement dans les rues

En tout temps, il est interdit de stationner plus de quatre heures consécutives à un même endroit.

Du 15 novembre au 15 avril, il est interdit de stationner un véhicule dans la rue entre 2 h et 8 h, à l'exception des cas suivants :

- la nuit du samedi au dimanche;
- au cours de la période du 23 décembre au 5 janvier;
- dans les rues où le stationnement en alternance est autorisé par un panneau de signalisation;
- pour les véhicules munis de vignettes.

Durant cette période, le stationnement est autorisé pour une durée maximale de 72 heures dans certains endroits publics :

- Aréna Michel-Normandin, 3105, boulevard de Rome
- Centre communautaire Nathalie-Croteau, à l'arrière du 2210, rue André
- Centre communautaire Vanier, 3310, rue Bernard
- Centre socioculturel, 7905, avenue San-Francisco
- Parc Champlain, en face du 1745, rue Therrien
- Parc des vélos, boulevard Marie-Victorin
- Parc Léon-Gravel, à côté du 9126, boulevard Marie-Victorin
- Parc Radisson, rue Radisson
- Parc Victorin, rue Pothier, à l'angle de Prévert
- Piscine Roger, 850, rue Robert

Cependant, aucune exception n'est tolérée à la suite d'une chute de neige dont l'accumulation est de 5 cm ou plus. Durant une chute de neige et jusqu'au déblaiement complet, il est strictement interdit de stationner dans la rue ou dans les endroits publics désignés.

Les citoyens qui ne peuvent aménager suffisamment d'espaces de stationnement sur leur terrain pour leurs véhicules sans enfreindre la réglementation en vigueur peuvent se procurer une ou plusieurs vignettes auprès du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection. Des frais d'administration non remboursables sont chargés pour l'étude du dossier. Les vignettes sont par la suite vendues à l'unité. La présence d'un garage sur la propriété est prise en considération dans l'étude du dossier.

Pour renseignements : Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, 463-7033





Dear Fellow Citizens,

## Working toward fiscal equity

The Christmas holidays are an ideal time for sharing special moments with family and friends. They are also a time for taking stock of the year behind us and planning for the year ahead.

Here in the Borough of Brossard, when we look back and assess 2004, we cannot help but praise the tremendous generosity demonstrated by our residents. The success of the *Halloween sans faim* and *Opération paniers de Noël* projects are recent examples. We also wish to underscore the large participation of both residents and businesses in the benefit concert staged only a few days ago by the *Orchestre symphonique de Longueuil*, accompanied by the Les mélodistes de Brossard choir. This concert helped raise funds that were turned over to the various aid committees here in our borough whose mission is to assist the less fortunate members of our community.

As administrators, the end of one year also means financial planning for the next year. And so, in November, Ville de Longueuil adopted its budget for 2005.

A number of obligations had to be factored into this budget minimizing its fiscal impact on taxpayers. Above all, we had to allow for increased investments in public security in order to comply with the demands of the Government of Québec, and for a bigger contribution to the *Réseau de transport de Longueuil (RTL)* in order to maintain the level of services currently

offered. In addition, we had to continue harmonization efforts in a spirit of fiscal equity as prescribed in Bill 170.

Thus, since we used to benefit from a lower-than-average tax rate here in Brossard, this new budget will generate an increase in our taxes in the order 6.6%. It must be emphasized, however, that Brossard taxpayers will pay only 8% higher taxes in 2005 than they did in 2000, whereas the consumer price index for the Montreal region increased by nearly 12% during that same period.

Brossard will have an allocation of \$18,956,566 to deliver neighbourhood services to its residents, representing a 6% increase over the previous budget.

You may rest assured that we remain focused on meeting your needs and offering you high-quality services, while ensuring rigorous management of public funds.

All members of your borough council join with me today in offering you our best wishes for peace, health and love in the new year.

Nicole Carrier  
Brossard Borough President

The members of your borough council wish to offer you their best wishes for a Merry Christmas and a Happy New Year.  
May 2005 bring you health, peace and love!

## Brossard at a glance

### Opening hours of borough services

#### Borough Hall Offices

Monday to Friday . . . . . 8:30 a.m. to 12 noon  
and 1:15 to 4:30 p.m.  
*Closed from December 23 to January 3 inclusive*

#### Recreation and Community Development Department

Monday, Wednesday,  
Thursday and Friday . . . . . 8:30 a.m. to 4:30 p.m.  
Tuesday . . . . . 8:30 a.m. to 8:30 p.m.  
Saturday . . . . . 9:00 a.m. to 12 noon  
*Closed from December 23 to January 3 inclusive*

#### Public Works

Monday to Friday . . . . . 7:30 a.m. to 4:30 p.m.  
*Closed from December 24 to January 2 inclusive*

#### Library

Monday and Friday . . . . . 1:30 to 9:30 p.m.  
Tuesday and Thursday . . . . . 9:30 a.m. to 9:30 p.m.  
Wednesday . . . . . closed  
Saturday . . . . . 10:00 a.m. to 5:00 p.m.  
Sunday . . . . . 11:00 a.m. to 5:00 p.m.  
*Closed on December 24, 25, 26, and 31,  
January 1 and 2*

### Citizens will be paid honorary tribute

The Brossard Order of Merit is the highest honour bestowed by the borough upon citizens or groups of citizens who have excelled in a particular field of activity, demonstrated exceptional involvement in their community, or accomplished outstanding work or an act of bravery.

### Fires: prevention beats all!

Your Fire Department wishes to give you a few safety reminders to keep in mind over the Christmas holidays.

If you buy a natural Christmas tree to decorate your home, make sure you choose one that is not too dried out. Cut the base of the trunk in a wedge shape and place it in a bucket of water. It is essential that you keep the bucket full of water at all times and that you turn off the lights on your tree whenever you go out and at night. Above all, never decorate your tree with real candles. And make sure you use safe electrical extension cords and never overload the circuits.

In addition, make sure that all the components of your wood heating system are thoroughly cleaned and free of any obstruction. If your residence is equipped with a combustion apparatus (wood, oil, gas, etc.), we suggest that you install a carbon monoxide detector in the room where this apparatus is located.

And of course, check on a regular basis that your smoke detectors are working properly.

Details of the budget can be found on our website at [longueuil.ca](http://longueuil.ca)

## Borough Council Meetings

The next public meetings will be held at 8 p.m. on Monday, January 10 and February 7, in the borough council chambers at 2001 Rome Boulevard. Members of your borough council can be reached at 463-7031.

# Useful information



## Where and when to throw out your garbage?

### Household garbage

Household garbage is picked up on Wednesdays. Old furniture, mattresses and household appliances are collected at the same time. To ensure a quality environment, it is prohibited to put your garbage out before 8:00 p.m. on Tuesdays.

The garbage bins used must be closed and airtight, made of metal or plastic, and equipped with rigid outside handles and a lid. They must have a maximum capacity of 100 litres (20 gallons), and when filled, must not weigh more than 25 kg (55 lb). Plastic bags must also not exceed this maximum weight.

### Recyclables



Recyclables are collected on Fridays. If Friday is a statutory holiday, pick-up is usually postponed to the following Friday. **Please note that collection will take place as usual on Friday, December 24, and Friday, December 31.**

Recyclable materials must be separated into two categories in the bin: paper and cardboard; plastic, glass, metal and milk or juice containers.

Pieces of cardboard must not measure more than 60 cm by 60 cm (2 ft. by 2 ft.). Large quantities of cardboard may be tied together and placed beside the recycling bin.

### Construction materials

Brossard residents may dispose of their construction materials in an ecologically sound and practical manner by going to Éco-centre Matrec-Brossard at 8005 Grande Allée south-east of Autoroute 30.

For information concerning opening hours and the applicable fees, please call Éco-centre Matrec-Brossard at 462-0503.

## Snow removal: we must all do our part!

### Private property

It is prohibited to throw snow into the street, or on the curb or sidewalk.

### Public roads

When the snow accumulation is less than 3 cm, salt and abrasives are spread on overpasses, boulevards, main arteries and collector roads. Residential streets are treated when there is freezing rain.

Snow removal from sidewalks, pedestrian walkways, boulevards, main arteries and collector roads begins as soon as there are 3 cm of snow. For local streets, snow removal begins when there are 5 cm of snow.

We ask for your cooperation to make the job of snow removal teams easier:

- by parking your vehicle in your private driveway at all times in a way that does not encroach on the curb or sidewalk;
- by not placing your garbage bags, recycling bins or other objects on the sidewalk or in the street.



## Christmas tree pick-up

Christmas trees will be picked up until January 26 at the same time as household garbage.

## Street parking

It is prohibited at all times to park for more than four consecutive hours in any one spot.

From November 15 to April 15, you may not park a vehicle in the street between 2:00 a.m. and 8:00 a.m., with the following exceptions:

- overnight from Saturday to Sunday;
- during the period from December 23 to January 5;
- on streets where alternate-side parking is authorized by signs;
- for vehicles with a parking sticker.

During this period, parking is authorized for a maximum of 72 hours in certain public places:

- Aréna Michel-Normandin, 3105 Rome Boulevard
- Centre communautaire Nathalie-Croteau, behind 2210 André Street
- Centre communautaire Vanier, 3310 Bernard Street
- Centre socioculturel, 7905 San-Francisco Avenue
- Parc Champlain, opposite 1745 Therrien Street
- Parc des vélos, Marie-Victorin Boulevard
- Parc Léon-Gravel, beside 9126 Marie-Victorin Boulevard
- Parc Radisson, Radisson Street
- Parc Victorin, Pothier Street, corner of Prévert Street
- Piscine Roger, 850 Robert Street

However, no exceptions will be tolerated following a snow accumulation of 5 cm or more. It is strictly prohibited to park in the street or in designated public parking areas during a snowfall or until snow removal operations are over.

Residents who do not have enough space on their own property to park their vehicles without infringing the by-laws in force may obtain one or more stickers from the Town Planning, Permits and Inspection Department. Non-refundable administrative fees are charged to study each request. Stickers are sold on an individual basis. The presence of a garage on the property is taken into consideration in examining the case.

For information, call the Town Planning, Permits and Inspection Department at 463-7033.



# Recreation, Culture and Community Life

## Plaisir sur glace

### An invitation to family fun

At the Centre de plein air  
6015 Des Prairies Road

Sunday, February 6, 2005, from 10:00 a.m. to 5:00 p.m.

- Sliding
- Skating on a frozen path
- Cross-country skiing
- Marshmallow roasts
- Ice sculptures
- Music
- Activities
- Door prizes

*This activity is organized by the Recreation and Community Development Department in collaboration with Kino-Québec.*

For information, call 463-7136.

## Registration for the Salon des arts visuels



The 13<sup>th</sup> edition of Brossard's *Salon des arts visuels* will take place from April 28 to May 1, 2005, at the Centre socioculturel. This event is geared to professional, semi-professional and amateur painters and sculptors who are age 16 or older.

At the vernissage, bursaries and awards will be handed out by the jury in the various competition categories. The public's choice will be unveiled at the event's closing ceremony. A demonstration, a concert and a creative workshop are all on the program agenda for this event.

To find out the eligibility requirements and to register, you can obtain the necessary form at the Recreation and Community Development Department or on Ville de Longueuil's website ([longueuil.ca](http://longueuil.ca)).

**Registration deadline:** January 21, 2005

*A production of the Organizing Committee of the Salon des arts visuels 2005 and of Brossard's Recreation and Community Development Department.*

For information, call 463-7100, extension 5218.

## The Centre de plein air: a place to discover

Alone, with family or with friends, come and enjoy, free of charge, the facilities at the Centre de plein air, located at 6015 Des Prairies Road: a slide, frozen ice-skating path and around 15 km of cross-country skiing trails to enjoy in a natural setting.

Cross-country skiing regulars will note that the signage has been completely changed and that access to the trails is now from a single entrance, whereas there are two exits: one beside the parking lot and the other behind the chalet.

Different services are offered inside the chalet, including washrooms, waxing rooms, a first aid room, equipment rentals and a concession stand that sells snacks and hot or cold non-alcoholic drinks.



### Opening hours

Weather permitting, the Centre is open at the following times:

- Monday to Friday, from 1:00 to 5:00 p.m.
- Saturday and Sunday, from 10:00 a.m. to 5:00 p.m.
- December 23 to January 5 inclusive, from 10:00 a.m. to 5:00 p.m.
- during the school breaks on January 27 and 28, February 21, and from February 28 to March 4, from 10:00 a.m. to 5:00 p.m.

**Please note that the Centre will be closed on December 24, 25 and 31, and on January 1.**

### Special activities

January 30: waxing clinic

February 6: family activity *Plaisir sur glace*

February 20: family rally

For information, or to find out conditions of Centre offerings, call 923-7020.



## Call for artists' submissions • 2005-2006 Season

Brossard's Recreation and Community Development Department invites visual artists interested in exhibiting their works at the Galerie Renée-Blain (in the Centre socioculturel) or at the Hall des arts (at City Hall), to submit their portfolios.

**Deadline:** February 28, 2005

### Composition of the portfolio

- a résumé
- a summary of their artistic process (maximum of one page)
- 10 to 15 slides of recent works, identified and numbered, together with a descriptive list (number, title, medium and size)
- a press clipping file (if applicable)



### Submissions must be sent to the following address:

Call for visual art submissions  
Recreation and Community  
Development Department  
Ville de Longueuil  
Brossard Borough  
2001 Rome Boulevard  
Brossard, QC J4W 3K5

The submissions will be studied by a jury and results communicated around mid-May 2005.

*Artists whose work was exhibited at the Galerie Renée-Blain or at the Hall des arts during the years 2002, 2003 or 2004 may not re-apply for the current season.*

For information, call 463-7100, extension 5203.

## Public swimming schedule over the Christmas holidays

To find out public swimming hours for the Christmas holiday period, consult the winter 2005 edition of the *Loisard*, or contact École Aquajoue at 463-7137.

## This winter, skating's for me!

### Outdoor skating rinks

In addition to the ice path at the Centre de plein air, a skating rink with sideboards and a frozen pond have been outfitted in different neighbourhood parks in the borough:

- sector A: Saint-Alphonse Park
- sector B: Vanier and Briand parks
- sectors M and N: Poly-aréna Park
- sector O: Olympia Park
- sectors P and V: Victorin Park
- sector R: Roger Park
- sector S: Sorbonne Park
- sector T: Champlain and Trahan parks

A chalet at each of these parks allows skaters to put their skates on inside where it's warm. The chalets are accessible at the following times:

- Monday to Friday, from 5:00 to 9:00 p.m.
- Saturday and Sunday, from 1:00 to 9:00 p.m.
- December 23 to January 5 inclusive, from 1:00 to 9:00 p.m.
- during the school breaks on January 27 and 28, February 21, and February 28 to March 4, from 1:00 to 9:00 p.m.

**The chalets will be closed on December 25 and January 1.**

### Reserving an outdoor rink

You can reserve an outdoor skating rink if you are organizing a special event of your own by calling the Recreation and Community Development Department at 463-7100, extension 5213.

### Public skating schedule at Michel-Normandin Arena

- Monday, from 3:30 to 5:00 p.m.
  - Tuesday and Thursday, from 1:30 to 3:20 p.m.
  - Wednesday, from 1:30 to 5:45 p.m.
  - Friday, from 10:00 a.m. to 12 noon
  - Sunday, from 12:50 to 3:00 p.m.
- With your Servicarte: Free  
Without a Servicarte: \$1 for ages 20 and under  
\$2 for ages 21 and over

**This schedule continues over the Christmas holidays. However, there will be no public skating on January 23 and 30 due to the Tournoi de hockey atome de Brossard.**



# Profitez pleinement de l'hiver

## Cet hiver, je patine !

### Patinoires extérieures

En plus du sentier glacé au Centre de plein air, une patinoire avec bandes et un étang glacé sont aménagés dans différents parcs de quartier de l'arrondissement :

- secteur A : parc Saint-Alphonse
- secteur B : parcs Vanier et Briand
- secteurs M et N : parc Poly-aréna
- secteur O : parc Olympia
- secteurs P et V : parc Victorin
- secteur R : parc Roger
- secteur S : parc Sorbonne
- secteur T : parcs Champlain et Trahan

Dans chacun de ces parcs, un chalet permet aux patineurs de chauffer leurs patins bien au chaud. Les chalets sont accessibles selon l'horaire suivant :

- du lundi au vendredi de 17 h à 21 h
- le samedi et le dimanche de 13 h à 21 h
- du 23 décembre au 5 janvier inclusivement de 13 h à 21 h.
- durant les congés scolaires des 27 et 28 janvier, du 21 février et du 28 février au 4 mars de 13 h à 21 h

**Les chalets seront fermés les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier.**

### Réservation d'une patinoire extérieure



Vous pouvez réserver une patinoire extérieure pour l'organisation d'une activité spéciale en communiquant avec le Service du loisir et du développement communautaire au 463-7100, poste 5213.

### Patinage libre à l'aréna Michel-Normandin

- lundi de 15 h 30 à 17 h
  - mardi et jeudi de 13 h 30 à 15 h 20
  - mercredi de 13 h 30 à 17 h 45
  - vendredi de 10 h à 12 h
  - dimanche de 12 h 50 à 15 h
- Avec servicarte : Gratuit  
Sans servicarte : 1 \$ pour les 20 ans et moins  
2 \$ pour les 21 ans et plus

**Cet horaire est maintenu durant la période des fêtes. Relâche les 23 et 30 janvier en raison du Tournoi de hockey atome de Brossard.**

## Le Centre de plein air : un lieu à découvrir

Seuls, en famille ou avec des amis, profitez gratuitement des installations du Centre de plein air situé au 6015, chemin des Prairies : glissoire, sentier glacé pour le patinage et une quinzaine de kilomètres de pistes de ski de fond dans un environnement naturel.

Les habitués des sentiers de ski de fond remarqueront que la signalisation a été complètement renouvelée et que l'accès aux sentiers se fait dorénavant par une entrée unique alors qu'il y a deux sorties, une à côté du stationnement et l'autre derrière le chalet.

Différents services sont offerts à l'intérieur du chalet : toilettes, salle de fartage, service de premiers soins, location d'équipements, vente de collations et de boissons non alcoolisées chaudes ou froides.



## Plaisir sur glace

### Une invitation à s'amuser en famille

Au Centre de plein air  
6015, chemin des Prairies

Le dimanche 6 février 2005, de 10 h à 17 h

- Glissade
- Patinage sur sentier glacé
- Ski de fond
- Guimauves sur le feu
- Sculptures sur glace
- Musique
- Animation
- Prix de participation

*Cette activité est organisée par le Service du loisir et du développement communautaire, en collaboration avec Kino-Québec.*

Pour renseignements : 463-7136

### Horaire d'ouverture

Lorsque les conditions climatiques le permettent, le Centre est ouvert selon l'horaire suivant :

- du lundi au vendredi de 13 h à 17 h
- le samedi et le dimanche de 10 h à 17 h
- du 23 décembre au 5 janvier inclusivement de 10 h à 17 h
- durant les congés scolaires des 27 et 28 janvier, du 21 février et du 28 février au 4 mars de 10 h à 17 h

**Le Centre sera fermé les 24, 25 et 31 décembre, ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier.**

### Activités spéciales

Le 30 janvier : clinique de fartage

Le 6 février : activité familiale *Plaisir sur glace*

Le 20 février : rallye familial

Pour renseignements ou pour connaître les conditions des aménagements du Centre, composez le 923-7020.



## Horaire du bain libre durant la période des fêtes

Pour connaître l'horaire du bain libre durant la période des fêtes, consultez le *Loisard* hiver 2005 ou communiquez avec l'École Aquajoue au 463-7137.

## Bibliothèque

### Littérature d'ailleurs



Pour découvrir la littérature de l'Inde, nous vous suggérons quelques titres de grands écrivains d'origine indienne qui ont marqué la littérature mondiale. *L'équilibre du monde* de Rohinton Mistry, cette saga indienne qui a bouleversé une multitude de lecteurs, et *Lignes d'ombre* de Amitav Ghosh, un roman qui traite de l'exil, sauront sûrement vous émouvoir.

À lire également : *La colère des aubergines* de Bulbul Sharma, *Le Dieu des petits riens* de Arundhati Roy, *Ladies Coupé* de Anita Nair, *Mariage à l'indienne* de Kavita Daswani et *Le vagabond et autres histoires* de Rabindranath Tagore.

### Vous avez des projets cet hiver ?

Quels que soient vos projets cet hiver, nous avons assurément des documents pour vous aider. Vous rêvez de vous envoler vers une destination soleil ? Consultez nos guides de voyage.

Vous désirez profiter de la neige au maximum ? *Ski de fond et raquette au Québec*, *Plaisirs d'hiver pas chers* et *Les sports de plein air - Le ski* sont quelques-uns des titres que nous vous invitons à consulter.

N'hésitez pas à utiliser les ressources de votre bibliothèque !

### Prolongation de la période de prêt

Jusqu'au 3 janvier prochain, la période de prêt est prolongée à quatre semaines. Le nombre d'emprunts demeure le même, soit 10 documents de la collection régulière, en plus de 3 documents de la collection en prêt tarifé (disque, livre, cédérom).

Le festival des disques compacts est également de retour pour la même période alors que le tarif de prêt des disques (étiquette verte) sera de 1 \$ au lieu de 1,50 \$.

## Service de la bibliothèque

☎ 463-7130